

CEPAC
Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique
— Séance extraordinaire du 27 avril 2023 —

Sur convocation du Président du Comité Social et Économique, les membres se sont réunis dans les locaux de la place Estrangin-Pastré à Marseille.

- *Étaient présents :*

Pour la Direction :

Hervé D'HARCOURT (Président)

Cécile IMBERT
Caroline ISNARDON

Pour les salariés :

Titulaires :

1^{er} collègue :

Jean-Pierre AVIER (CGT/SUNI)
Marie-Stéphan BERNARD (SU/UNSA)
Frédéric BERTRAND-TRISTANI (SU/UNSA)
Isabelle CECCALDI-FLAUD (SU/UNSA)
Brigitte CIALIX (CFDT)
Patrice ESCHENBRENNER (SNE-CGC)
Sandrine FERMANIAN (SU/UNSA)
Samuel GRANDSON (SU/UNSA)
Philippe MARTIN (SU/UNSA)

2^{ème} collègue :

Fattouma AZOUAOU (SU/UNSA)
Franck DELAGRANDE (SU/UNSA)
Éric DOCHE (SNE-CGC)
Philippe DURANTI (SU/UNSA)
Yasmine RAVATE (SU/UNSA)
Edmond VIPERAI (CFDT)

Représentants syndicaux :

Patrick PINEAU (CFDT)
Patricia MACCIOCU (SNE/CGC)

Invité :

Thierry ALACHIAN

Suppléants :

1^{er} collègue :

Laetitia COSTANTINI (SU/UNSA)
Laurent INSEQUE (SU/UNSA)
Kristel MARTIN (SU/UNAS)
Florence PALACIO (SU/UNSA)
Salim SAFLA (CFDT)

2^{ème} collègue :

Jean-Marc SICOT (CGT-SUNI)

Ordre du jour

1. Vote du comité social et économique sur le budget prévisionnel des œuvres sociales 2023 3

La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de M. D'HARCOURT.

1. Vote du comité social et économique sur le budget prévisionnel des œuvres sociales 2023

M. ALACHIAN

Nous avons consulté les salariés à travers divers sondages. Nous améliorons nos prestations et nos offres, qui affichent un meilleur rapport qualité prix.

Nous avons décidé d'étoffer l'offre de séjours et week-ends en Europe, pour permettre à plus grand nombre de salariés de partir à des prix très compétitifs. Nous maintenons le chèque rentrée scolaire pour les enfants de 6 à 18 ans. Enfin, le développement du site internet permet désormais de s'inscrire en ligne aux différentes activités.

M. DURANTI

L'idée est de répartir le budget sur la plus grande partie des salariés de l'Entreprise. Pour ce faire, nous diversifions nos offres le plus possible.

Toutefois, avec l'explosion des prix des certaines activités alors que les recettes restent stables, le maintien de la quantité et de la qualité des activités est un exercice difficile.

M. ALACHIAN

La subvention œuvres sociales était de 2 894 393 euros. Il convient d'en déduire l'amende liée au redressement URSSAF de 175 762 euros. Il reste donc à répartir 2 718 631 euros.

M. DURANTI

Nous avons choisi de répartir ce budget en fonction des effectifs par territoire.

M. AVIER

Est-ce que vous dégagé un résultat ?

M. DURANTI

La présentation de ce jour concerne le budget 2023, et non le résultat comptable. Les comptes seront présentés au prochain CSE.

M. ALACHIAN

Le budget se répartit entre :

- les prestations sociales pour 560 000 euros : CESU, prêts et aides d'urgence, plan handicap, cheque vacances ;
- les enfants pour 470 000 euros : arbre de Noël, chèques cadeaux de Noël, chèques nouveaux nés, chèques rentrée scolaire, classes vertes et centres aérés, colonies de vacances ;
- le parc immobilier pour 70 000 euros : impôts et charges ; gestion pour 8 studios à Vars, 1 en Martinique et 2 au Lavandou ;
- les locations et les voyages pour 480 000 euros : villages club, voyages, week-ends en France et à l'étranger, thalassothérapie, journées à thème ;

- les régions pour 570 000 euros (les budgets sont répartis selon les effectifs) ;
- le sport et culture, activités de proximité pour 190 000 euros : culture, participation aux activités culturelles, abonnements OM, manifestations sportives, subvention BPCE sport) ;
- les catégories de proximité pour 400 000 euros : coffrets de Noël, soirée du personnel, loto.

M. AVIER

Il serait intéressant de connaître les recettes générées par le parc immobilier.

M. DURANTI

Le prestataire dispose de l'information. Nous vous transmettrons ces données. Je rappelle que la notion de rentabilité n'intervient pas dans les œuvres sociales du CSE. L'objectif est de mettre à disposition de nos salariés un maximum d'activités.

M. D'HARCOURT

Dans tous les cas, les comptes seront présentés ultérieurement. Aujourd'hui, la présentation concerne les activités proposées en 2023.

M. ALACHIAN

S'agissant du budget de fonctionnement, nous déduisons le forfait RH (PV, entretien des locaux, heures de délégation). Restent à ventiler les frais de structure (10 000 euros), la formation des élus (30 000 euros), les frais divers de fonctionnement (45 000 euros), les services extérieurs (42 000 euros), les charges financières (2 500 euros), la bureautique (2 000 euros).

2 % de la masse salariale sont alloués au budget des ASC, et 0,22 % au budget de fonctionnement.

M. DOCHE

Comment a été calculé le montant imputable aux ASC dans le redressement de l'URSSAF ? En effet, cette somme représente un important pourcentage. Nous sommes stupéfaits que la Caisse ait décidé de l'imputer aux ASC.

M. DURANTI

J'insiste sur le fait que toutes les décisions ont été prises dans l'intérêt des salariés, dans le contexte particulier du Covid. Nous n'avions pas imaginé que certains choix étaient hors cadre URSSAF.

M. D'HARCOURT

Effectivement, il n'existe aucune ambiguïté sur le sujet. Le calcul a été réalisé selon les règles très précises de l'URSSAF, qui a estimé que les montants différents des coffrets justifiait un redressement.

J'entends votre stupéfaction, mais je ne la comprends et ne la partage pas. Le CSE est une personne morale qui revendique sa gestion autonome. Le risque URSSAF existe. Ce redressement est regrettable. Toutefois, l'offre de coffrets était pertinente, puisqu'elle a permis de distribuer l'ensemble de la subvention à un moment où le nombre d'activités était réduit.

M. DOCHE

Les élus CFE-CGC ne remettent pas en cause les actions à l'origine du redressement, dont l'objectif était en effet de faire bénéficier les salariés du budget ASC.

Mme BERNARD

Lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue avec l'ensemble des organisations syndicales sur ce sujet, ces dernières ont souligné le travail de qualité réalisé par les chargés d'activité.

Mme CIALIX

Est-il possible d'obtenir des précisions sur la formation des élus et le nombre de personnes formées ?

Mme BERNARD

Nous pourrions apporter ces éléments lors de la présentation de l'arrêté des comptes.

M. VIPERAI

Avez-vous demandé une réduction de l'amende ? La Direction envisage-t-elle de prendre en charge cette amende ?

M. D'HARCOURT

Je constate que lorsque vous êtes amenés à payer vous faites appel à la Direction, tandis que pour la gestion, vous revendiquez votre autonomie. Chacun doit assumer son rôle. L'Entreprise a subi elle aussi un redressement important. Ce type d'évènements nous oblige à améliorer nos règles de gestion.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr de l'intérêt de demander un étalement.

M. AVIER

Le montant du redressement semble élevé. Les coffrets ont représenté une dépense de 260 000 euros alors que le redressement s'élève à 175 000 euros.

Un intervenant

Le redressement concerne trois années.

M. MARTIN

Les personnes venues inspecter nos comptes nous l'ont expliqué : la décision du redressement n'est pas de leur ressort. Elle est prise par une commission qui peut décider une exonération totale ou d'une amende pouvant aller jusqu'à un 1 euro par euro dépensé. Nous ne connaissons pas les critères précis.

M. AVIER

Nous aurions aimé obtenir des éléments plus précis sur les détails du redressement.

M. MARTIN

Nous n'avons pas reçu le détail.

M. AVIER

La Direction peut-elle nous le transmettre ?

M. D'HARCOURT

J'invite la secrétaire du CSE à se rapprocher de la DRH pour qu'elle fournisse les éléments qui n'auraient pas été transmis.

Mme IMBERT

Nous avons transmis les informations dont nous disposions. De mémoire, les éléments redressés concernaient un colis de printemps, distribué à un moment n'étant pas agréé par l'URSSAF, et un décalage de montants des paniers entre les territoires. Ces montants différents s'expliquaient par la volonté de privilégier les circuits courts et les produits locaux.

M. AVIER

Les organisations syndicales sont solidaires des ASC. Nous souhaitons obtenir les informations précises pour être en mesure de nous défendre et d'agir auprès de l'URSSAF en demandant par exemple une dérogation.

Mme ISNARDON

Je vous propose de passer au vote.

Les votants sont au nombre de 21.

Le budget prévisionnel des œuvres sociales 2023 recueille un avis favorable (17 voix favorables et 4 abstentions).

M. AVIER

Nous nous abstenons en raison du manque d'investissements sur les territoires, par exemple sur le terrain de tennis à la Réunion.

M. DURANTI

Il semble difficile de rénover le cours de tennis de la Réunion avec le budget des ASC.

M. GRANDSON

Nous remercions les ASC pour les offres dont peuvent bénéficier les salariés, notamment les appartements aux Antilles dont les prix défient toute concurrence.

Mme IMBERT

Les offres ASC sont très intéressantes pour les collaborateurs. Le site internet est bien renseigné. Néanmoins, il serait judicieux d'élaborer une fiche synthétique très lisible pour valoriser tous ces avantages, particulièrement lors du recrutement des collaborateurs.

M. DURANTI

Tout à fait.

Mme BERNARD

Nous sommes en pleine réflexion sur la modernisation des process. L'objectif est de créer le profil de chaque nouvel entrant sur le site des ASC dès son arrivée. De cette façon, ils pourraient connaître les différentes offres ASC et les utiliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.